

## Règlement du Concours – Eneco grandit

### Article 1<sup>er</sup> : Organisation du concours et encadrement

**Eneco Belgium** nv, dont le siège social se trouve Battelsesteenweg 455j, 2800 Mechelen et le numéro BCE est 0683.948.879, (ci-après « **Eneco** ») organise un concours « **Eneco grandit** » (ci-après « **le Concours** »).

Ce Concours est soumis aux modalités et conditions énumérées dans le présent Règlement du Concours et dans le questions/réponses. Le Règlement du Concours et le questions/réponses sont disponible sur [www.enecograndit.be](http://www.enecograndit.be). Aucune communication écrite ou téléphonique ne sera échangée sur le déroulement du Concours et la désignation du gagnant.

Par sa participation au Concours, tout participant accepte irrévocablement et inconditionnellement les clauses du Règlement du Concours et du questions/réponses ainsi que les décisions prises par Eneco ou l'huissier à ce sujet. Le non-respect du présent Règlement par le participant peut entraîner l'invalidation de sa participation et, le cas échéant, la restitution du prix octroyé.

Le Concours ne peut pas être considéré comme un jeu de hasard dans le sens de l'article 2, 1° de la loi belge du 7 mai 1999 relative aux jeux de hasard, aux établissements de jeux de hasard et à la protection des joueurs.

### Art. 2 : Participation

#### 2.1. Qui peut participer ?

Seuls les clients existants et bénéficiant d'une fourniture d'Eneco peuvent participer au présent Concours. Les clients existants et bénéficiant d'une fourniture d'Eneco reçoivent une invitation pour participer au Concours. Seuls les clients Eneco particuliers et SOHO (petits professionnels) de plus de 18 ans participant en leur propre nom et disposant d'un contrat de fourniture d'électricité et/ou de gaz particulier à leur adresse peuvent participer au présent Concours.

La participation au Concours est gratuite et n'implique aucune obligation d'achat.

La participation est limitée à une seule participation par adresse de livraison/point de raccordement. Si un client/numéro de client participe plusieurs fois, seule la première participation sera prise en compte.

#### 2.2. Qui ne peut pas participer au présent Concours ?

- Les employés d'Eneco Belgium nv et de sociétés liées, leurs préposés, fournisseurs, consultants et vendeurs ainsi que les membres de leur famille ;
- les personnes ayant commis une fraude, un abus ou une infraction lors de leur participation au Concours ;
- les mineurs.

### **Art. 3 : Durée du Concours**

Le présent Concours se déroule en 2 périodes qui constituent la totalité de la période du Concours. La première période est la période d'inscription qui se déroule du 05/06/2018 (00h00) au 17/06/2018 (23h59). Au cours de cette période, les participants peuvent s'inscrire, choisir un tournesol et modifier une fois ce choix.

Par ailleurs, la durée totale du Concours débute le 05/06/2018 (00h00) et se poursuivra jusqu'au 31/07/2018 (23h59) ou jusqu'à ce que la dernière fleur atteigne 2 mètres de haut.

Eneco se réserve le droit de prolonger, d'arrêter ou d'interrompre à tout moment le Concours actuel, et ce sans notification préalable, si les circonstances l'imposent.

Eneco se réserve également le droit de modifier le Règlement du Concours.

La responsabilité d'Eneco ne sera pas compromise par cette modification. Dans la mesure du possible, ces adaptations ou modifications feront partie des informations fournies au préalable, via tous les canaux recommandés.

### **Art. 4 : Comment participer au Concours ?**

Pour participer, le participant doit s'inscrire via [www.enecograndit.be](http://www.enecograndit.be).

Sur cette page d'accueil, le participant trouve 25 tournesols virtuels, auxquels un véritable tournesol et les prix à remporter sont associés. Le participant choisit un tournesol et détermine, selon le format suivant (heures, minutes et secondes), un moment où ce tournesol atteindra 2 mètres de hauteur (vous trouverez un complément d'information sur les mesures dans les questions/réponses).

Les tournesols virtuels sont associés à de véritables tournesols. Les véritables tournesols seront plantés le 07/05/2018 et transplantés à le 01/06/2018. Les participants peuvent suivre la croissance réelle des tournesols sur [www.enecograndit.be](http://www.enecograndit.be)

Le participant capable de déterminer exactement ou d'approcher au plus près le moment où le tournesol atteindra 2 mètres de hauteur remporte le prix associé au tournesol qu'il a choisi. Si plusieurs prix sont associés à un tournesol, il peut y avoir plusieurs gagnants pour ce tournesol. Les gagnants sont les participants les plus proches du moment exact

Si plusieurs participants donnent le même moment le plus correct pour une fleur à laquelle un prix est associé, le participant qui a été le premier à donner la réponse remporte le prix.

Pendant la période du Concours, les participants peuvent suivre la croissance de leur tournesol via [www.enecograndit.be](http://www.enecograndit.be).

Le participant peut modifier une fois son choix de tournesol pendant la période d'inscription et au plus tard le 17/06/2018 (23h59). Pendant cette période d'inscription, il n'est pas possible de choisir des tournesols ayant atteint 1 mètre et 50 centimètres en vue de garantir l'honnêteté du Concours.

La proclamation des gagnants aura lieu au plus tard le 20/08/2018.

Les gagnants seront informés personnellement sur les prix. Même si vous participez et recevez un avis ou voyez que votre fleur a atteint 2 mètres, il vous faut tout de même attendre la fin du Concours pour savoir si vous êtes bien un gagnant.

#### **Art. 5 : Les prix**

Pour ce Concours, la répartition des prix est la suivante : 25 fleurs participent au Concours. Chaque fleur est associée à un ou plusieurs prix. Voir ci-dessous le récapitulatif des prix à gagner par fleur :

##### **Vélos électriques :**

Gaston : 1 vélo électrique pour homme  
Jean-Pierre : 1 vélo électrique pour homme  
Magdalena : 1 vélo électrique pour femme  
Sien : 1 vélo électrique pour femme  
Joppe : 1 vélo électrique pour homme

##### **Voiture électrique :**

Fernand : 1 voiture électrique

##### **Voyage Ambassadeurs :**

Olivia : 1 voyage Eneco Brand Ambassadeurs pour 2 personnes

##### **Installations de panneaux solaires :**

Leo : 1 installation de panneaux solaires  
Nora : 1 installation de panneaux solaires  
Bernadette : 1 installation de panneaux solaires  
Odiel : 1 installation de panneaux solaires  
Emma : 1 installation de panneaux solaires

##### **Séjour glamping :**

Johan : 1 séjour glamping  
Bie : 1 séjour glamping  
Albert : 1 séjour glamping  
Guido : 1 séjour glamping

##### **Survols de parc éolien :**

Juliet : 2 survols de parc éolien pour 2 personnes  
Bravo : 2 survols de parc éolien pour 2 personnes  
Charlie : 2 survols de parc éolien pour 2 personnes  
Mike : 2 survols de parc éolien pour 2 personnes

##### **Tickets Plopsa :**

David : 25 tickets famille (avec 4 tickets individuels) pour Plopsaland De Panne.  
Roger : 25 tickets famille (avec 4 tickets individuels) pour Plopsaland De Panne.  
Agnes : 25 tickets famille (avec 4 tickets individuels) pour PlopsaCoo.  
Hilde : 25 tickets famille (avec 4 tickets individuels) pour Plopsa Indoor Hasselt.  
Luc : 25 tickets famille (avec 4 tickets individuels) pour Plopsaqua

Il n'est pas possible d'échanger le prix contre un autre prix ou de l'argent.

Si les circonstances l'exigent, Eneco a le droit de remplacer le prix par un autre prix. Dans ce cas, le gagnant ne peut pas demander la moindre autre compensation que le nouveau prix (dont la valeur sera égale à celle du prix mentionné ci-dessus).

Chaque prix est remis sous réserve d'un contrôle que l'identité est conforme à l'identité mentionnée sur le formulaire de participation et à celle d'une pièce d'identité officielle. Le prix est strictement personnel et ne peut pas être transféré à des tiers sauf accord écrit explicite d'Eneco.

Le prix n'est pas cumulable avec d'autres actions/réductions d'Eneco.

Eneco veillera à la remise des prix. Eneco n'est pas responsable de la garantie ou du service après-vente des prix remis. Le fournisseur des prix est responsable de la garantie et/ou du service après-vente des prix remis.

#### **Art. 6 : Suis-je dans l'obligation d'introduire des données personnelles ?**

Les informations personnelles concernant les participants au présent Concours sont traitées électroniquement. Ces informations comprennent : nom, prénom, e-mail et numéro de téléphone.

Les données à caractère personnel que l'organisateur collecte sur les participants ou à la suite de leur participation sont soumises à la législation relative à la confidentialité.

Il est clairement établi que la communication de cette information est nécessaire pour participer au Concours ; un refus de communiquer ces données mène à un abandon du Concours et du prix à remporter.

Eneco est le bénéficiaire de cette information personnelle. Les participants donnent leur consentement à Eneco, s'ils gagnent, pour que leurs informations (photo et/ou nom) puissent être publiées pendant 12 mois à partir de la fin du Concours dans le cadre de la publicité ou de la promotion associée au présent Concours, sans que cela leur donne droit à un dédommagement ou à tout autre avantage lié à l'octroi du prix au gagnant.

La participation au présent Concours et le consentement direct ou indirect donné pour l'acceptation d'un prix impliquent l'acceptation inconditionnelle de la collecte, de l'enregistrement et de la conservation des données personnelles, nécessaires d'une part à la gestion des concours, et d'autre part, à des fins de marketing direct.

Le participant peut s'opposer par écrit à l'utilisation de ses données par Eneco.

Le participant a un droit de consultation et d'amélioration de ses données personnelles. Cette demande de consultation et/ou amélioration doit être envoyée par courrier contenant une copie de la face avant de la carte d'identité. Le courrier doit être adressé à Eneco (Eneco Belgium nv, Battelsesteenweg 455i, 2800 Mechelen).

## **Art. 7 : Responsabilité**

Eneco ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages liés au présent Concours, quelle que soit leur nature. Eneco n'accepte aucune responsabilité pour les dommages que le gagnant pourrait subir en lien avec l'utilisation ou la consommation du prix.

Étant donné que le Concours est totalement gratuit et sans obligation d'achat, la responsabilité d'Eneco est en tout cas limité à un montant forfaitaire entre 1 € et la valeur moyenne commerciale des prix du présent Concours.

Eneco n'est pas responsable des éventuels manquements liés à l'intervention des facteurs ou livreurs de paquets (notamment des retards, dommages, grèves, pertes, etc.).

## **Art. 8 : Dispositions générales**

Toute réclamation relative au Concours doit être envoyée par courrier recommandé à Eneco dans les huit jours suivant la proclamation des gagnants. Ce courrier recommandé doit être adressé à Eneco Belgium nv, Battelsesteenweg 455i, 2800 Mechelen. Après ce délai, chaque réclamation est considérée comme non valable et non existante.

Tout litige qui ne pourrait pas être réglé à l'amiable par Eneco sera soumis au jugement des tribunaux compétents à Anvers, arrondissement de Malines. Le droit belge s'applique au présent Règlement du Concours.

Toute annulation d'une clause ou d'une partie d'une clause n'entraînera pas la caducité du présent Règlement du Concours. Concernant les participants, les autres clauses ou dispositions restent en vigueur, applicables et exécutoires.

Le Concours est sous la surveillance d'Eneco Belgium nv et de l'étude de huissiers xxx

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Sauf en cas de tromperie ou de faute intentionnelle, ni l'Organisateur, ni son personnel, ni les tiers auxquels il est fait appel dans le cadre du Concours ne peuvent être tenus pour responsables de :

- mauvaises transmissions par internet ;
- mauvais fonctionnement d'internet et/ou du software utilisé ;
- conséquences de virus, bugs, anomalies, problèmes techniques ;
- tout défaut technique, de hardware et de software.

- des dommages directs ou indirects liés à une interruption, quel que soit le dysfonctionnement, à l'exclusion de participants ou à la cessation du Concours, quel que soit le motif. Cela vaut également pour tout dommage direct ou indirect lié à une connexion avec le site. Chaque participant doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ses propres données ou les logiciels présents sur son ordinateur contre toute attaque.

Par sa participation au Concours, tout participant accepte inconditionnellement le présent Règlement du Concours, ainsi que toutes les décisions qu'Eneco ou l'huissier se verraient contraints de prendre. Leurs décisions sont sans appel.

Si une ou plusieurs conditions du présent Règlement du Concours ne sont pas (totalement) remplies, Eneco se réserve le droit de ne pas accorder le prix au participant concerné.

Eneco ne peut pas non plus être tenue pour responsable au cas où le présent Concours devrait être modifié, raccourci ou annulé pour cause de force majeure ou pour des raisons indépendantes de sa volonté. Eneco se réserve en tout temps le droit de prolonger la période du Concours et de reporter toutes les dates annoncées. Eneco se réserve le droit de vérifier si le présent Règlement est respecté et d'exclure tout participant qui aurait commis une infraction. En outre, Eneco se réserve le droit d'exclure tout participant soupçonné de tentative de fraude.

Pendant le concours, des ajouts ou, en cas de force majeure, des modifications peuvent être publiés, après notification par Eneco sur [www.enecograndit.be](http://www.enecograndit.be).

Les modifications seront applicables dès le moment où elles auront été publiées sur le site web précité.

Les événements non prévus dans le présent Règlement seront examinés par Eneco et/ou l'huissier. Les décisions d'Eneco/l'huissier sont irrévocables.